
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° e2 - 25 - extension 5

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **SMARTACH STD Light 2 version 921463 Indice C**
3. Nom du fabricant : **ACTIA**
4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais**
7. Date et nombre des essais : **du 17 mars 2005 au 26 avril 2004, selon liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement et de sécurité**
8. Date de l'homologation : **18 mai 2005**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
 - **capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e2 - 26 du 31 mars 2005**
11. Lieu : **Paris**
12. Date : **18 mai 2005**

13. Documents descriptifs annexés :

- identification des logiciels et étiquette d'identification.

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 0.00.271.012.1 du 18 mai 2005 ;
- certificat de sécurité n° 2005/01 du 18 janvier 2005 et rapport de maintenance du 13 avril 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009/DTC du 3 février 2005.

b) Le présent certificat constitue une extension du certificat d'homologation [e2] - 25 et [e2] - 25 extension 2 du 31 mars 2005.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A029-2 et chez le fabricant.

Le ministre délégué à l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'action régionale,
de la qualité et de la sécurité industrielle :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP

Annexe au certificat d'homologation n° e2 - 25 – extension 5

identification des logiciels et étiquette d'identification

Unité embarquée sur le véhicule ACTIA
SMARTACH STD Light 2 921463 Ind C

IDENTIFICATION DES LOGICIELS :

Trois logiciels sont implantés dans l'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD Light 2 921463 Ind C. Leurs identificateurs de versions, consultables sur l'écran de l'instrument, sont les suivants :

logiciel du processeur principal :	L2000_MP_P106585 V3.00.22
logiciel du processeur secondaire :	L2000_MS_P106115 V2.00.00
logiciel de "boot" :	L2000_Boot_P106116 V02.02.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

L'UEV ACTIA type SMARTACH STD Light 2 921463 Ind C porte une étiquette d'identification apposée sur le côté droit (étiquette autocollante destructible à l'arrachement).

Cette étiquette est du modèle suivant :

